



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé..... 19  
Nombre de Conseillers en exercices..... 18  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 15

**Quorum : 10 membres**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 17 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, POLLION-BARA Emilie, LECLERE Laurent, ARONDEAU Claude, VAUTARD Jérémie, MARTINS Carole, PICHAULT David et VIGNOL Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Était absents excusés : Mme BOURDELAS Lucie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine, Mme VOISIN Dominique, pouvoir M. ARONDEAU Claude.

Était absente : Mme DA FONSECA Nathalie.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

Date de convocation : 7 octobre 2025

**DELIBÉRATION N° 36-2025**  
**Convention de mise à disposition de la police municipale de Chartres et de ses équipements**

La sécurité et la tranquillité sont des enjeux prioritaires sur le territoire de la commune de Chartres et par extension sur celui de Chartres métropole. C'est ainsi que, suite à la signature du Contrat de Sécurité Intégrée le 15 mars 2022, a été étudiée la possibilité de créer une Police Municipale Intercommunale.

Le contexte actuel ne le permet pas mais afin de lutter contre la délinquance et renforcer la présence des forces de l'ordre sur le territoire de Chartres métropole, la ville de Chartres propose de mettre à disposition, sous réserve de disponibilité, les agents de la Police Municipale dans la commune d'Amilly qui n'est pas dotée de Police Municipale.

Il ne s'agira pas d'une police d'intervention mais d'une police de proximité qui répond aux missions désignées par le Maire de la commune qui les emploie.

Cette convention :

- fixe les conditions de mise en œuvre du dispositif ;
- fixe les modalités d'engagement des agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements sur le territoire de chaque commune signataire ;
- détermine les dispositions financières inhérente à ce dispositif ;
- détermine les responsabilités de chacune des parties.



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY  
Tél. 02 37 32 98 13

Il est proposé de signer cette convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la Ville de Chartres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements aux communes de Chartres Métropole ne disposant pas de Police Municipale ;

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN

Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU



*Acte exécutoire :*

*Transmis en préfecture le : 20/10/2025*

*Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le : 20/10/2025*

*Notifié le :*

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :*

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie - 30 rue de la mairie - 2300 AMILLY*
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY  
Tél. 02 37 32 98 13